**Direction Générale
des Services
Pôle Attractivité
et Développement
durable des Territoires**

Côte d'Or
LE DÉPARTEMENT

4ème commission n° 2

Conseil Départemental
Réunion du 15 décembre 2025

Création d'une nouvelle autorisation de programme finançant le partenariat avec Voies Navigables de France pour les travaux de renforcement du barrage de Panthier et de réhabilitation de la rigole de Chazilly

Le Conseil Départemental de la Côte-d'Or mène une politique d'intervention forte dans le domaine de l'eau, formalisée dans le Plan Côte-d'Or Eau 2050, adopté lors de la session du 26 juin 2023. Ce plan a notamment pour objectif de répondre aux besoins des territoires, en sécurisant l'approvisionnement en eau potable à partir de nouvelles ressources, ou de ressources déjà exploitées et susceptibles de l'être de façon plus importante. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de mobilisation de la ressource d'intérêt départemental que constitue le réservoir de Grosbois-en-Montagne.

Depuis 2020, le Département œuvre à la mobilisation et à la mutualisation de cette ressource dans une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels l'établissement public Voies Navigables de France (VNF), associé à l'ensemble des travaux en sa qualité de gestionnaire du canal de Bourgogne.

Ce projet d'envergure associe la Commune de Pouilly-en-Auxois, le Syndicat des Eaux de Thoisy-le-Désert, le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan, la Communauté de Communes Ouche et Montagne et le Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la Vallée du Suzon qui ont vocation à se regrouper au sein d'un futur syndicat mixte. Ce syndicat portera les études de projet et les travaux nécessaires à la mobilisation de la ressource à hauteur maximale de 600 000 m³/an.

Dans un contexte de changement climatique et afin de préserver l'ensemble des usages de l'eau et des enjeux environnementaux associés au réservoir de Grosbois-en-Montagne, le Département s'est associé à la Direction Territoriale Centre-Bourgogne de VNF pour réaliser une étude de capacité du réservoir de Grosbois-en-Montagne et s'assurer de la disponibilité de la ressource.

Malgré les effets défavorables des évolutions climatiques déjà en cours, cette étude a confirmé la disponibilité de la ressource dans le temps. Pour compenser ce nouveau prélèvement d'eau et anticiper les futures conditions de remplissage du réservoir, la réalisation de travaux sur le système hydraulique du canal, et en particulier son système d'alimentation, s'avère nécessaire.

Sur la base de cette étude, et après échanges avec les services de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne de VNF, les travaux envisagés, d'une part sur le barrage de Panthier consistant à retrouver sa cote historique de remplissage, d'autre part sur la rigole d'alimentation de Chazilly consistant en sa remise en service pour alimenter le bief de partage, sont de nature à répondre à cette nécessité et à sécuriser sur le long terme le volume maximal de 600 000 m³/an nécessaire pour l'eau potable.

Ces travaux sont estimés à un total de 17,7 M€, respectivement 15 M€ pour le barrage de Panthier et 2,7 M€ pour la rigole d'alimentation de Chazilly.

Ces nouvelles ressources, issues de la réalisation de ces travaux, permettront à VNF d'adapter les modalités de remplissage et de vidange du réservoir de Grosbois, et ainsi de sanctuariser les volumes dévolus à la production d'eau potable, tout en garantissant les autres usages de l'eau issue du réservoir de Grosbois.

Conscient des enjeux pour les territoires concernés comme pour l'ensemble du Département de la Côte-d'Or, mais également de la nécessité d'envisager la ressource en eau à l'échelle de l'ensemble du canal de Bourgogne et des bassins versants liés à son fonctionnement, le Conseil Départemental s'est engagé, au cours de la session du 16 juin 2025, à participer au financement de ces travaux à hauteur de 4 M€ maximum. Cet engagement prend la forme de 2 conventions de partenariat financier entre le Département et VNF, signées le 16 octobre 2025.

Il vous est donc proposé de créer une Autorisation de Programme pour financer ce partenariat avec VNF sur la période 2026-2029. Elle prend en compte l'échelonnement des paiements tel qu'indiqué dans les 2 conventions précitées.

La durée de cette Autorisation de Programme sera de 4 ans ; son montant de 4 M€.

Le détail de l'Autorisation de Programme vous est proposé en annexe.

En conclusion, je vous propose de valider la création de la nouvelle Autorisation de Programme « Travaux Panthier-Chazilly » de 4 M€ sur la période 2026-2029.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président

François SAUVADET
Ancien Ministre

Annexe

AP PANTHIER CHAZILLY

Ligne	Chapitre	Fonction	Article	Service	Libellé article	Montant Env.	BP 2026	2027	2028	2029
1	204	76	20415332	520	SUBV. TRAVAUX (EPA VNF)	4 000 000,00	600 000,00	2 600 000,00	800 000,00	0,00
					Somme :	**4 000 000,00**	**600 000,00**	**2 600 000,00**	**800 000,00**	**0,00**